

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_096

Objet : Vente de la parcelle AH 493 située 46 Rue du Musée à Bailleul

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (50) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_096

Objet : Vente de la parcelle AH 493 située 46 Rue du Musée à Bailleul

Dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti, Cœur de Flandre agglo a souhaité mener une politique de cession d'une partie de son patrimoine bâti, certains biens n'ayant plus de projet avancé.

C'est ainsi que par délibération n°2024/152 en date du 17 septembre 2024, le conseil communautaire a autorisé la vente du bien situé 46 rue du musée à Bailleul (59270).

Le prix de mise en vente du bien était fixé à 340 000 €.

Cette politique porte ses fruits puisque le bien susnommé a reçu une offre d'achat au prix de vente.

Vu l'avis des domaines en date du 26 avril 2024 estimant le bien à 340 000 € ;

Considérant que le bien a reçu une offre d'achat de la part de IMMO FLANDRE GESTION ;

Cette offre prévoit la réalisation d'un programme mixte de 1 950 m² comprenant 15 logements habilités à l'aide sociale et des espaces de bureaux.

Considérant que la promesse de vente sera valide 12 mois avec possibilité de prolongation en cas de recours de recours contre le permis de construire ;

Considérant que l'offre d'achat est assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un permis de construire (au plus tard le 15 mars 2026 purgé de tout recours) et à des seuils de pré-commercialisation ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de la vente de la parcelle AH 493 de 2 120 m² située à Bailleul au profit de IMMO FLANDRE GESTION,
- d'autoriser l'acquéreur à substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente,
- de fixer le prix de vente à 340 000 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

